

Lettre ouverte des sections DIRCOFI IDF et DVNI :

« Non à la fracture informatiquo-socialo-sanitaire ! »

« Nous avons demandé que le télétravail soit prolongé, et même amplifié »
(Jean Castex, chargé de la coordination des travaux sur la sortie du dé-confinement, le 6 mai, devant le Sénat).

Cette volonté d'amplification pourrait rester lettre morte dans de nombreuses directions de la DGFIP. Pourquoi ?

A partir de la mi-février, le risque d'une épidémie de covid-19 en France est devenu de plus en plus patent au fil des jours. Avec la nécessité, faute de vaccin ou de traitement, de protéger la population en la confinant, ou à tout le moins en restreignant les déplacements.

Quelqu'un en avait-il conscience à Bercy ? En tout cas, l'Administration n'a pas réagi suffisamment tôt et fort. Alors que de nombreuses entreprises anticipaient et acquéraient massivement des ordinateurs portables, de hauts responsables de l'Administration regardaient les trains passer ...

Comme pour d'autres marchés publics, il faut sortir du marché UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) en permettant l'acquisition de matériels informatiques par les directions en direct, comme cela été fait pour les masques et le gel hydroalcoolique.

Alors qu'aujourd'hui ces produits sont devenus plus rares et plus chers, la DGFIP soutient qu'elle n'a pas la capacité d'en doter l'ensemble de ses agents, qu'il s'agisse de directions territoriales ou spécialisées.

Dans les directions de contrôle de la région Ile de France, 70 % à 80% des agents (vérificateurs, chefs de brigades, une fraction des rédacteurs et quelques

contrôleurs qui avaient opté pour le télétravail) disposent d'un ordinateur portable.

A compter du 18 mai, date d'ouverture réelle des sites, **les télétravailleurs pourront donc continuer à travailler chez eux.**

A l'inverse les autres agents devront, même si, dans un premier temps, c'est progressivement et par roulement, **rejoindre leur lieu habituel de travail. Alors que les conditions de transports en commun en région Ile-de-France les exposeront à un risque sanitaire non négligeable et à des temps de trajets particulièrement chronophages. Sans compter**, même si tout est fait pour qu'elle soit réduite au minimum, **la possibilité d'infection sur site.**

Ces « sans portables » représentent la quasi-intégralité des cadres C, une bonne partie des contrôleurs, une fraction des inspecteurs.

Comme le pays a vu se dessiner, du 17 mars au 10 mai, une fracture entre ceux qui étaient confinés, et donc protégés, et les autres, c'est-à-dire souvent, au-delà des personnels soignants et des services de sécurité, les plus modestes (les conducteurs de transport de passagers comme de biens, les salariés de la chaîne alimentaire, les éboueurs, etc...), **une même fracture pourrait se produire au sein de la DGFIP dans les temps à venir, entre les actuels télétravailleurs, professionnellement protégés (et c'est heureux), et les « sans portables ».**

Cela n'est pas acceptable. Ni humainement, ni professionnellement. Et, pour le futur, cela pourrait être un poison dans les relations entre agents.

Il appartient à l'Administration, en tant qu'employeur, d'offrir à chacun les mêmes conditions de sécurité. A elle de s'en donner les moyens. Alors que des dizaines de milliards sont dépensés pour soutenir le secteur privé, pour l'essentiel à juste titre, **qui nous fera croire qu'il n'est pas possible d'engager quelques millions d'euros pour préserver la santé de milliers d'agents de la DGFIP ?**

Par ailleurs, si les missions habituelles de certains agents ne sont pas dématérialisables, c'est à l'Administration de les diriger vers d'autres qui le sont, e-formation à l'appui si nécessaire. L'administration doit aussi s'emparer des outils numériques pour envisager de nouvelles modalités de formation interactives et en groupe (webinaire et groupe de formation virtuel).

Quant aux tâches qui seraient, de façon « irréversible », matérielles (par exemple, les envois de pièces de procédure, de rejet de réclamation), soulignons que les échanges de mémoire devant les juridictions administratives s'effectuent désormais, en sécurité technique et juridique, au travers de l'application « Télérecours ». Pourquoi ce qui est vrai devant le juge, serait impossible dans la relation entre le contribuable et l'Administration ?

Soyons clairs, nous ne sommes pas devenus des idolâtres du télétravail, qui n'a pas que des vertus et comporte même de vrais dangers. Mais dans la situation actuelle, l'objectif premier doit être la protection de tous.

L'Administration, à marche forcée, impose aux particuliers et aux entreprises la dématérialisation, pour réduire ses coûts. Cette fois ci, qu'elle dématérialise pour protéger ses propres agents.

L'Administration doit également anticiper la poursuite de règles de distanciation, qui risquent de se poursuivre en Ile de France. **Sans apport législatif complémentaire**, notamment d'aménagement des règles d'opposition à contrôle, **une minorité de contribuables (souvent les plus frauduleux) profiteront des mesures de distanciation pour continuer d'échapper à l'impôt** en restant à l'écart. L'administration ne doit pas se laisser distancer.

L'administration doit nous donner les moyens de poursuivre en sécurité nos missions !

Si un portable a un coût, la santé, et a fortiori la vie, n'ont pas de prix.